



COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 2 JUILLET 2013 2013

Présents : Eric AUDIBERT - Eric MARCONNET - Laurent MOUTON - Frédérique ROUSTANG - Aurélie AGNEL - Cécile OLIVA - Henri COLOMBO - Estelle MICHEL (arrivée à 18h45) - Pierre BONNET - Yves FROMAGE - Agnès NICOLETTI - Jean-Pierre MADONIA

Absents : Pierre MATILLON - Céline CAULIER

Secrétaire de séance : Mme Cécile OLIVA

A la demande de M. le Maire, deux points sont rajoutés à l'ordre du jour concernant un don en faveur des communes sinistrées de hautes Pyrénées et le renouvellement de la convention PEFC.

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2013

Le procès-verbal n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

Restauration scolaire et CLSH : attribution du Marché de fourniture de repas (délibération 2013-051)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des résultats du marché public lancé pour la fabrication et la livraison des repas au restaurant scolaire et au CLSH à partir du mois de septembre. Selon le rapport d'analyse des offres, l'offre la plus intéressante est celle de la société Provence Plat sur la base de l'option 1 (1 repas bio complet par semaine).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'attribuer le marché à Provence plat aux prix unitaires suivants :

✚ Restauration scolaire :

Maternelle : 2,58 € HT

Primaire : 2,66 € HT

Adulte : 3,10 € HT

✚ CLSH :

Maternelle : 3,10 € HT

Primaire : 3,20 € HT

Adolescent : 3,20 €

Adulte : 3,20 € HT

Convention d'assistance avec le CAUE pour un projet de création de logements sociaux et d'une médiathèque (délibération 2013-052)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention avec le CAUE du Var par laquelle celui-ci se propose de réaliser une étude sur l'opportunité et la faisabilité du projet de création de logements sociaux et d'une médiathèque quartier Pré de Clastre.

Pour la réalisation de cette étude, la Commune versera une participation financière de 1 000 € au CAUE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention avec le CAUE.

Budget général : Décision modificative N° 2 (délibération 2013-053)

Afin de réajuster les prévisions budgétaires du budget communal et sur proposition du Maire, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT*Comptes DEPENSES*

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
108	21	2138	Mur d'escalade	- 2 000,00

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
117	21	2135	Moteur cloche	2 000,00

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
999	21	2188	Acquisition matériel son	- 1 200,00
999	21	2151	Coussins berlinois	5 059,00

TOTAL 3 859,00

Comptes RECETTES

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
118	13	1321	Subvention Etat Intempéries nov.2011	4 862,00
118	13	1322	Subvention Conseil Général Intempéries nov.2011	2 917,00

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
000	024	024	Produits de cession	- 3 920,00

TOTAL 3 859,00

Budget eau et assainissement : Décision modificative N° 1 (délibération 2013-054)

Afin de réajuster les prévisions budgétaires du budget du service de l'eau et de l'assainissement et sur proposition du Maire, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT*DEPENSES*

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
102	21	215	Réseaux de voirie	+ 10 000,00
105	21	2156	Extension réseaux	- 10 000,00
			TOTAL	0

Demande complémentaire de fonds de concours à la CCCP pour la construction de la salle d'activités physiques et le mur d'escalade (délibération 2013-055)

Monsieur le Maire explique que le montant des travaux pour la construction de la salle d'activités physiques avec le mur d'escalade, pour lesquels la CCCP nous a attribué une subvention de 123 950 € s'élève finalement à 318 616,35 € HT au lieu de 313 636 € prévu initialement.

Il propose de solliciter la Communauté de Communes Comté de Provence pour obtenir une subvention complémentaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander un complément de subvention à la CCCP sur la base du nouveau plan de financement.

Convention de mise à disposition d'un local communal (délibération 2013-056)

Sur proposition du Maire, prise à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de mettre à disposition de Monsieur Joseph PAUL le bâtiment la « fruitière » quartier Prè de Clastre pour son activité de vente de pêches du 1^{er} au 31 juillet 2013 moyennant la somme de 65 € et autorise M. le Maire à signer la convention à cet effet.

Rapport annuel 2012 du SIVOM sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire présente aux élus le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets du SIVOM du haut Var.

Rapport annuels 2012 sur le prix et la qualité du service de l'eau et assainissement

Monsieur le Maire présente aux élus les rapports annuel 2012 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement.

Don en faveur de communes sinistrées des Hautes Pyrénées (délibération 2013-057)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire un don de 500 € à l'association des Maires des Hautes Pyrénées au profit de communes lourdement sinistrées lors des inondations de juin 2013.

Certification de la gestion durable de la forêt communale de Montfort Sur Argens : convention PEFC (délibération 2013-058)

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2008, la commune avait adhéré au programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC) et propose de renouveler cette adhésion pour une nouvelle période de 5 ans. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric AUDIBERT

Le procès-verbal intégral de la séance est consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Affiché le : 8 juillet 2013
(1 mois)